

FORMATION TRAVAIL SUR ECHAFAUDAGE

Objectif : Répondre à l'obligation du code du travail (R 4323-58 et suiv. et R 4323-69 et suiv.)

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Procéder au montage, à la réception des échafaudages en respectant les règles de sécurité
- Travailler en sécurité sur les échafaudages

Démarches pédagogiques :

- Pédagogie active et participative basée sur les connaissances et les besoins des participants
- L'animateur réalise les apports théoriques nécessaires
- Des exercices pratiques permettent l'expérimentation pour une bonne maîtrise des bonnes pratiques
- Formateurs spécialisés dans le travail en hauteur

Validation : Validation théorique et pratique

Public : stagiaire majeur

Prérequis : aptitude médicale

Contenu de la formation :

I Aspects généraux

- Les accidents type de chute de hauteur
- Les conséquences sur l'individu de la chute
- Les situations à risques
- Les mesures de prévention des risques de chutes de personnes ou d'objet
- Les mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques
- Les responsabilités de l'employeur et du salarié
- Le droit de retrait
- La conduite à tenir en cas d'accident

II Montage d'échafaudages

- Vérifier l'état du matériel :
Oxydation, amorce de rupture d'une soudure, détérioration ou déformation du matériel..., faiblesse d'un élément porteur de la structure, trappes, plateaux déformés, ...
- Maîtriser les opérations de montage et de démontage en sécurité des différents types d'échafaudages de pied et roulant
- Elinguer et treuiller les charges à partir de l'échafaudage
- Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à ses situations dangereuses
- Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage
- Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur

III Réception et maintenance

- Les critères de sélection des différents types d'échafaudage
- Réceptionner l'échafaudage avant l'utilisation
 - câblage des appuis au sol des montants verticaux
 - nombre et qualité des ancrages et des amarrages
 - dégagement des circulations
 - conformité aux plans d'installation
 - état des divers éléments
 - escaliers et échelles d'accès et intérieures
 - garde-corps, main courante, sous-lisse et plinthe
 - état des planchers
 - filets et bâches (fixation sur la structure, couture, rigidité des supports pour éviter les claquements)
 - panneaux indiquant les charges admissibles
- Maintenance de l'échafaudage
 - qualité et quantité des ancrages et des amarrages
 - remplacement des pièces endommagées ou démontées
 - suppression des excès de surcharge sur les planchers et enlèvement des gravats et des décombres
 - absence de glissement des colliers
 - état d'accrochement des filets ou des bâches
 - panneaux indiquant les charges admissibles
 - dégagement des circulations
 - bonne tenue des appuis après intempéries et variations importantes de température
 - remontage de pièces d'échafaudage déposées
 - conformité du stockage des matériaux avec les charges admissibles des planchers et de l'ossature.

IV Travaux sur échafaudages

- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage
 - tours d'accès, escaliers, échelles et trappes pour accéder
- Respecter les limites de charges
- Maintenir l'échafaudage en sécurité
 - mesures de sécurité compensatoires lorsque les protections collectives ont été déposées
 - remise en place dès que possible les mesures de protection collectives qui ont été déplacées
- Co-activité sur les chantiers
 - veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinant (chutes d'objets, effondrement de charges)
- Signaler les situations dangereuses
 - Informer le responsable du chantier
 - Savoir réagir en cas de danger immédiat

V Balisage de la zone de travail

VI Les exercices pratiques suivant les besoins des participants

CORBAS 69960
3 rue de la Vanoise – Parc des Corbèges

Tél. : 04.72.23.01.20

GRENOBLE 38100
25 Avenue de Constantine

Fax : 04.72.23.50.81